

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 11 Rabia (II) 1448
23 Septembre 2026

N° 118

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2956
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2957
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2958
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2960
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2961
Avis aux créanciers.....	2963
Convocations	
Sociétés anonymes	2964
Sociétés communautaires.....	2966
Autres sociétés	2966
Actes Administratifs	
Avis au public	2967
Divers	
Avis au public.....	2967

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N° Ref : 816/2026

Date : 17/09/2026

Nom social de la société communautaire : Société Communautaire Locale Bilad Al-Khair

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société disponible pour souscription : 5000.00 DT

Adresse désignée du siège social de la société : L'Aouina, Nouvelle Utique

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré.

Durée précisée de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 07/08/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 50

Valeur nominale des actions : 100.00 DT

Etablissement bancaire (succursale régionale de l'établissement bancaire) Banque Nationale Agricole - El Alia

Durée d'abonnement ouverte : du 01/10/2026 au 15/10/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées publiques et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités relatives à la répartition des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Appel à la convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale: Selon le texte de l'invitation.

LISTE DES FONDATEURS :

PRENOM ET NOM :

Manel Hichri : DELEGATION Utique, GOUVERNORAT Bizerte, ADRESSE Nouvelle Utique, Utique, Bizerte

Afef Dhaouadi : DELEGATION Utique, GOUVERNORAT Bizerte, ADRESSE Essakkak, sidi Othmen, Utique, Bizerte

Imen Labidi : DELEGATION Utique, GOUVERNORAT Bizerte, ADRESSE Elbasbassia, Utique, Bizerte

Aymen Louati : DELEGATION Utique, GOUVERNORAT Bizerte, ADRESSE Nouvelle Utique, Utique, Bizerte

Faten Jendoubi : DELEGATION Utique, GOUVERNORAT Bizerte, ADRESSE Elmabtouh, Utique, Bizerte.

2026R02763SODB1

Avis au public

Référence : 2026/788

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale El Bahja

Catégorie de la Société : locale

Capital Social : 5000.00 Dt

Adresse du siège social : Rue Ibn Arfa, El Kalaa Sghira, Sousse 6

Objet de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôts du projet des statuts : 30/7/2026

Nombre de parts souscrites : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 Dt

Banque (agence) : Banque Nationale Agricole - El Kebira

Période de souscription : Du 26/09/2026 au 10/10/2026

Avantages particuliers prévus dans les statuts : Non

Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mimoun Edalel : Délégation El Kalaa saghira, Gouvernorat Sousse, Adresse : Avenue Ibn arafa el kalaa saghira Sousse 6

Fathi Elghrib : Délégation El Kalaa saghira, Gouvernorat Sousse, Adresse : Esabaghin el kalaa saghira Sousse

Abedrahmen el Hatmani : Délégation El Kalaa saghira, Gouvernorat Sousse,

Adresse : Esabaghin el kalaa saghira Sousse.

2026S01278SODB1

Avis au public

Référence : 2026/509

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale El Tayssir

Catégorie de la Société : régionale

Capital Social : 10000.00 Dt

Adresse du siège social : El knaies, Sousse

Objet de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôts du projet des statuts : 20/04/2026

Nombre de parts souscrites : 15

Valeur nominale des parts : 666.67 DT

Banque (agence) : Banque Nationale Agricole - Msaken

Période de souscription : Du 26/09/2026 au 10/10/2026

Avantages particuliers prévus dans les statuts : Non

Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed ben fraj : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Knàies Sousse

Samia Ibrahim : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Knàies Sousse 286

Abed El Majid : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Knàies Msaken Sousse 203.

2026S01279SODB1

Avis au public

Référence : 2026/773

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale Awtar El Ibdad

Catégorie de la Société : Régionale

Capital social : 10050.00

Adresse du siège social : Rue kacem Ibn Saada, Cité Riadh, Sousse

Objet de la société : Projet sportif récréatif

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôts du projet des statuts : 23/7/2026

Nombre de parts souscrites : 15

Valeur nominale des parts : 670.00 Dt

Banque (agence) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sousse

Période de souscription : Du 26/09/2026 au 06/10/2026

Avantages particuliers prévus dans les statuts : Non

Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Wissem ataa : Délégation Riadh - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Rue kaies ibn Saada ; Riadh Sousse

Sadok el Bahri : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Knaies Msaken Sousse

Fares Echeli : Délégation Riadh - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Rue Echifaa Riadh - Sousse 357.

2026S01280SODB1

Avis au public

Référence : 2026/769

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Enazaha

Catégorie de la Société : Locale

Capital social : 5000.000 Dt

Adresse du siège social : Rue 9 Avril, Cité Chargaia, Sousse

Objet de la société : Projet agricole productif

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôts du projet des statuts : 22/7/2026

Nombre de parts souscrites : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 Dt

Banque (agence) : Banque de Tunisie- Msaken, Sousse

Période de souscription : Du 26/09/2026 au 10/10/2026

Avantages particuliers prévus dans les statuts : Non

Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Zakaria hamidi : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Rue 9 avril Msaken CHARGUIA - Sousse

Adel elbahloul : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Avenue Taher Sfar Msaken echargaia Sousse 83

Salah elbakouch : Délégation Msaken - Sousse, Gouvernorat Sousse, Adresse Avenue hamda hamila msaken echargia Sousse 9.

2026S01281SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE EL MAWASSIR

Société Anonyme

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : Z.I route Z4.2014 MEGRINE

IU : 0036050D

Suivant le PV de réunion du conseil d'administration tenue le 08 juin 2026, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 09 septembre 2026 sous le n°26707019 Quittance n°M073472 dont une copie a été déposée au RNE sous le n°2026P55889204, il a été décidé :

- La nomination de madame Mama TAJMOUTI Présidente Directrice Générale de la société pour la durée de son mandat d'administratrice avec les pouvoirs les plus étendus.

- La nomination de Monsieur Omar Chaqchaq DGA de la société jusqu'à la réunion de l'AGO sur les comptes de l'exercice 2028.

- La nomination de madame Ez-zohra SAMOUH en qualité d'administrateur délégué.

- La nomination de madame Ez-zohra SAMOUH représentant permanent du conseil d'administration de la société COMAG pour la durée de son mandat d'administrateur de la société EL MAWASSIR.

2026R02753SANB2

SOCIETE EL MAWASSIR

Société Anonyme

Au capital de 20.000.000 DT

**Siège social : Z.I route Z4.2014
MEGRINE**

IU : 0036050D

Suivant le PV de réunion de l'AGO tenue le 08 juin 2026, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 09 septembre 2026 sous le n°26707020 Quittance n°M073473 dont une copie a été déposée au RNE sous le n° 2026P55837145, il a été décidé :

- La nomination des administrateurs pour 3 ans : Madame Mama TAJMOUTI, Monsieur Faouzi CHAABI, Monsieur Omar CHAABI, Monsieur Ayoub CHAABI, Madame Ez-zohra SAMOUH, Monsieur Omar CHAQCHAQ.

- La nomination du cabinet MBZ représenté par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026-2027-2028.

2026R02754SANB2

Notice Augmentation du capital social

Société des Boissons de Tunisie

Société Anonyme

Au Capital Social de 20 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises :
0003522L**

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie, S.A, sont avisés qu'en vertu des résolutions de

l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31/03/2026 dont le procès-verbal est enregistré à la Recette des Finances de Médenine, quittance n°M084907, enregistrement n°26805174 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Médenine le 08/09/2026 sous le numéro 202623843. Il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6.000.000 de dinars (six millions de dinars) pour le porter de 20.350.000 dinars (vingt millions trois cent cinquante mille dinars) à 26.350.000 dinars (vingt six millions trois cent cinquante mille dinars).

Cette augmentation sera en numéraire et ce, par l'émission de six millions d'actions nouvelles nominatives d'un dinar chacune, à souscrire et à libérer de la moitié à la souscription.

La souscription aux six millions d'actions nouvelles sera réservée en priorité aux détenteurs des vingt millions trois cent cinquante mille actions anciennes. Tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription se fera conformément aux prescriptions légales et s'effectuera de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de 600 actions nouvelles pour 2035 anciennes. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre les droits de souscription rompus, sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement

absorbées par les demandes de souscription à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits à titre irréductible, dans les quinze jours de la date de publication de la notice d'information au JORT et, à titre réductible, à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert auprès de la Banque Attijari Bank, agence de Médenine, sous le numéro 04900014009642898291.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2026 à hauteur de leur Libération.

2026R02758SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 17 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 17/09/2026 (Reçu N°M103398) (enregistrement N°26203773) Madame Latifa Dami (C.I.N n°04611282) épouse Mohamed Cheouikha a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mourad Achouri (C.I.N n°04727056) exploité «tous types de commerce «Identifiant Unique : N°1264421P situé au local 34 Avenue Nakhil Zahrouni Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Alchourouk daté le 23/09/2026.

2026R02751FCCC2

Avis

Suivant un acte de cession d'un fonds de commerce en date du 04 septembre 2026, enregistré à la recette des finances de Regueb le 09 septembre 2026 sous le numéro de quittance 12049030 et sous le numéro d'enregistrement 26201986. En vertu d'une procuration générale et d'un mandat délivré par Madame Safa Bent Elhabib Ben Elouardi Dhibi.

Monsieur Habib Ben Elouardi Ben Belgacem Dhibi a cédé, en sa qualité de mandataire, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la Rue de l'environnement, Regueb 9170, Sidi Bouzid, au profit de Monsieur Salah Ben Eldhaoui Ben Tayeb Gasmi.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Fathi Hamdi, avocat, à son cabinet à l'Avenue Habib Bourguiba, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié dans le journal «Assabah» en date du 17/09/2026.

2026R02756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 07.07.2026, Quittance N°MO57402, sous le N°26203091 Mme Zohra Gares titulaire de la carte d'identité nationale N°06552208, demeurant à Beni Mhira Tataouine, a vendu à Mme Assala Boulssen, titulaire de la carte d'identité nationale N°06591546, demeurant Cité des Martyrs Tataouine la totalité du fonds de commerce sous le nom Café el Madina sis à l'avenue Cité des Martyrs Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Essahafa paru le 22/9/2026.

2026R02766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 30.07.2026, Quittance N°M062991, sous le N°303371 Mr Abdelhakim ben Amara, titulaire de la carte d'identité nationale N°065530936, demeurant à l'avenue Saïd dabbabi Tataouine, a vendu à Mr Hadi ghoul, titulaire de la carte d'identité nationale N°06561545, demeurant à l'avenue Indonésie Tataouine la totalité du fonds de commerce sous café ennakhil sise à l'avenue Abouzemaa el balawi Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Essahafa paru le 22/9/2026.

2026R02767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/08/2026 enregistré à la recette des finances de Rue jazira en date du 15/09/2026, N° de quittance M054846 N° d'enregistrement 26202331, Mr Houssine Abdellaoui, Mr Abd Elmalik Gennichi et Mr Hassan Abdellaoui, ont vendu à Mr Mohamed Amine Zayeni.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tous commerce, dans le local sis n°23 Rue Sidi Boumandil Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir au bureau de maître Ahlem Aloui Avocate à la cour d'Appel sis N°06 Rue d'Allemagne 3ème étage Tunis Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/09/2026.

2026R02768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente s.s.p en date du 27/08/2026, enregistré à la recette des finances Sliman en date du 04/09/2026, quittance N°M054570, enregistrement n°02193, la société sistre beauté suarl R.C F 1645772, représentée par sa gérante Nagoua Elwad cin 06413802, demeurant Immeuble soprols Sliman 8020 a vendu à la société DAR ELBON en cours de constitution SARL sis à la rue Med Ali Sliman, la totalité du fonds de commerce exploité à la même adresse : Vente produits paramédicaux et divers commerce rue Med Ali Sliman avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant 200 dt.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal entre les mains de l'acheteuse à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T et au journal quotidien.

2026403242FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 10/09/2026, quittance N°M115238 enregistrement N°26306164, Mr Tawfik khazri, a loué à Mme Radhia Noumi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente et installation de vitre il sera changé pour fast-food cuisine légère, dans le local sis au 13 Rue Hadi Chaker cité Riadh Marsa Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/09/2026.

2026R02762FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Yasminet en date du 17/09/2026, quittance N°M048609 enregistrement N°26303565, Mr Fathi Bourguiba, a loué à Mr Mahdi Slama, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Boucherie, dans le local sis au 121 Avenue Faycel Ben Abd Alaziz Magasin 5 Nouvelle Madina.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 22/09/2026.

2026R02764FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte de location sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Raoued en date du 10/9/2026 sous le n°26304688, reçu n°M108528, rédigé par Maître Borni Tlili, matricule fiscal Q 876094.

Monsieur Abderrahim Ben Abdejabbar Elmi, titulaire de la C.I.N n°07389824, a loué à monsieur Mohamed Ben Hassen Ben Kais Ben Hassen Gharbi, titulaire de la C.I.N n°12388116, la totalité du fonds de commerce lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n°24 rue El Khansa Enkhilette El Ghazala Ariana, destiné à la Coiffure et Esthétique.

Les oppositions sont recevables chez Maître Borni Tlili, sis au 75 Avenue Habib Bourguiba Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis est paru au Quotidien du 19/9/2026.

2026403237FCCC3

Location-gérance

Aux termes d'un contrat de location gérance d'un fonds de commerce conclu en date du 17 octobre 2025, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 22 octobre 2025 (Registre n°25307148, Quittance n°135120), la société Tunideco, Société à Responsabilité Limitée

(SARL), Identifiant unique n°1158241 S, dont le siège social est sis au n°4, rez-de-chaussée, rue Pascal, Résidence «Macha Allah», La Marsa - Tunis, a donné en location gérance au profit de la société Point M, Société Anonyme (SA), Identifiant Unique n°0710879C, dont le siège social est sis à la Résidence «Sérime», rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac - Tunis, le fonds de commerce situé dans le local n°6 au rez-de-chaussée de la Résidence «Macha Allah», La Marsa - Tunis, d'une superficie de 118m².

Ledit fonds est actuellement exploité pour l'activité de vente de parfums et de produits cosmétiques, et ce, pour une durée de cinq ans renouvelables commençant le 1er octobre 2025 pour s'achever le 30 septembre 2030.

Cette publication a été publiée dans les quotidiens «Assahafa» et «La Presse» en date du 12 août 2026.

2026403243FCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance libre)

Aux termes d'un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce (gérance libre), dont les signatures ont été légalisées le 28/08/2026 et enregistré à la Recette des Finances d'El Charguia le 21/09/2026, sous le n°26312497, reçu n°106474, Madame Sana Bent Nasser Mejri, mandatée par Madame Taous Bent Hédi Majri, en vertu d'une procuration légale, a donné en gérance libre à Monsieur Mehrez Mathlouthi, l'intégralité du fonds de commerce sis au Marché d'El Khadhra - Tunis, exploité en tant que café de première catégorie, pour une durée de cinq (5) ans renouvelables, à compter du 01/12/2026.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Inès Mesbah, avocate, sis 63, Avenue Habib Bougatfa, 2ème étage, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 23/09/2026.

2026403246FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P de location d'un fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances de Rue al jazira - Tunis en date du 10/02/2026, sous le n°2600355, quittance n°M009137, M. Omar Ben Mohamed Walid El Bezmaoui a donné en location à M. Moneem Ben Rabah Ben El Abidi l'intégralité du fonds de commerce sis au n°8, Souk Essouf, exploité comme commerce de vente d'articles en argent, pour une durée d'une année renouvelable, à compter du 01/10/2025.

Les oppositions seront reçues à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 24/09/2026.

2026403251FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale constitutive en date du 15 juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances de Mornaguia le 18 septembre 2026 sous le numéro d'enregistrement 26701803, quittance n°055556, il a été constitué le syndicat des copropriétaires de la résidence "Belkis", située au lotissement El Kahina à Mornaguia.

Membres du bureau :
Président du syndic : Tarek El Ayari
Trésorier : Anis El Barouni
Secrétaire général : Riadh Nemouchi
Membre : Habib El Baldi
Membre : Redha Ben Khelifa.
2026R02765APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Hatem ICHI, demeurant au 15 Rue Brahim Ben Bechir Zahrouni - Tunis.

Parties saisie : Mabrouk ICHI Naiimi demeurant au :

- 1) 71 Av Med 5 - Tunis
- 2) 15 Rue Brahim Ben Bechir Zahrouni - Tunis
- 3) Son domicile élu au bureau de Maître Younés Jouini sis à l'Av de l'environnement n°02 - Chouchet Radés Ben Arous.

Avocat poursuivant : Me Ahmed SMAT - Avocat à la cour de cassation - 67 Rue Radhia Hadded - Tunis.

Immeuble saisi : toutes les parts indivises soit (90/15988) parts revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°136738 Tunis sis au 15 Rue Brahim Ben Bechir s'agissant d'un immeuble d'un rez-de-chaussée inachevé d'un premier étage se composant de 2 pièces et cuisine équipée et salle de bain d'une superficie de 80 m² chaque étage.

Mise à prix : 128.000,000 DT outre frais et honoraires taxés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : le 19/10/2026 à 9 h au tribunal de 1ère instance de Tunis2.

Condition de visite : tous les jours ouvrables durant les horaires du travail.
2026R02755VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

- Partie saisie : ALI BEN MOHAMMED EL HAJRI, demeurant à Rue Mongi Slim Moknine, CIN N°06859889.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

- Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°92090 Monastir d'une superficie de 90 m², dénommé «EL KHADRA 75» sis à Tboulba.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 234000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 21/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01274VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sise à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : AHMED BEN MOHAMED BRAHEM, demeurant à Rue Farhat Hached Benbla, CIN N°06843305.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

- Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°50280 Monastir d'une superficie de 20151 m², sis à Bni Hassen Monastir.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 157460 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 21/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01275VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n° B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Mohamed Ameur Ben Mahmoud Ben Hsan Ibrahim, titulaire de CIN n°04027546 Gérant d'une société, domicilié à rue farhat hached Bembla Monastir.

Propriété à vendre :

L'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°18803 Monastir, dénommé «El Fath», consistant en un terrain agricole d'une superficie de 527 m², sur lequel est édifée une petite construction d'une superficie d'environ 32 m², sous laquelle se trouve une citerne occupant toute la superficie, ainsi qu'une pompe électrique. Le bien comprend également un espace libre, une partie

d'une usine de fabrication de meubles, d'une superficie couverte d'environ 198 m², ainsi que des espaces non bâtis, un arbre et une petite pièce individuelle située du côté de la route, de construction ancienne, et un accès à un sous-sol de l'immeuble voisin. La façade du bien est clôturée par un mur du côté de la route. La partie de l'usine comprend également un bureau composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, d'une superficie d'environ 31 m². Le bien est situé à la délégation de Bembla, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix :

Fixée à trois cent vingt sept mille trois cent dinars (327.300,000d) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir sis à rue Chaaben Bhourri Monastir le mercredi vingt huit octobre deux mille vingt six (28/10/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2026X01292VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC :

B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961FAP000.

Parties saisies :

1) Zehi ben Dridi ben Taher Berri, titulaire de la CIN 03772738, demeurant à la route sidi mansour km 4 cité Bourguiba Sfax, en sa qualité de débiteur principal et de caution hypothécaire.

2) Nejma Bent Bachir Jlassi, titulaire de la CIN 07262918, demeurant à la route sidi mansour km 4 cité Bourguiba Sfax, en sa qualité de partie consentante dans le cadre du régime de la communauté des biens entre époux.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°90950 Sfax, dénommé «Samar», d'une superficie de 54 m², consistant en 54 parties, représenté par un appartement à usage d'habitation sis au cinquième étage, comprenant un salon avec balcon donnant sur l'avant, deux chambres, une cuisine avec balcon, un couloir ainsi qu'une salle de bains, situé à Sfax, d'un côté sur l'angle de la route menant de Sfax à la route sidi mansour et de l'autre côté entre une rue et route sidi Mansour Sfax avec les parties communes et indivises dépendant de l'immeuble objet du titre foncier sus-indiqué.

Mise à prix :

Fixée à quarante huit mille et six cent dinars (48.600,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au

palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi vingt six octobre deux mille vingt six 26/10/2026 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2026X01293VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F

Partie saisie : Sallemi Ramzi, titulaire de la CIN 08162077, ouvrier, domicilié à la route de Gremda, impasse Hachicha Sfax -le débiteur hypothécaire-

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien sis à la route de gremda km 1.5 markez Darwich impasse Hachicha, actuellement classée par la municipalité rue Ismail El Amir, consistant en un étage situé à l'ouest d'un immeuble, à usage d'habitation, d'une superficie couverte d'environ 75 m², édifié au-dessus du logement appartenant aux parents de la partie saisie et qui est contigu, du côté nord, à la construction appartenant à son frère et partage avec celle-ci, d'une part, l'accès du côté ouest et, d'autre part, l'aération par l'espace commun situé entre les deux constructions, également du côté Est.

L'ensemble de l'immeuble est délimité comme suit : au sud, par la propriété d'Ahmed Chakroun ; à l'Est, par un appartement appartenant au frère de la partie saisie; et à l'ouest, par une voie publique aménagée sans issue, d'une largeur de 6,00 mètres, classée comme voie municipale sous la dénomination «Rue Ismaïl El Amir», sur laquelle s'ouvre l'ensemble de l'immeuble ainsi que l'entrée commune.

L'accès à l'étage s'effectue par l'entrée commune située au centre de l'ensemble de l'immeuble, puis par une porte en bois à deux battants, suivie d'un escalier maçonné couvert, dont le sol est revêtu de carreaux de carrelage.

L'étage comprend un séjour, une cuisine entièrement équipée d'installations modernes, comportant une fenêtre donnant sur l'ouest ainsi qu'une petite fenêtre donnant sur le palier de l'escalier, et un couloir desservant une première chambre à coucher. Le mur ouest de cette chambre est équipé d'un placard maçonné, dont les aménagements en bois sont inachevés. La chambre dispose également d'une fenêtre donnant sur l'Est et donnant sur le patio non couvert, commun avec le bien appartenant au frère du requis.

Sur le côté droit du couloir se trouve un espace sanitaire consistant en une salle de bain entièrement équipée d'installations sanitaires modernes. L'extrémité du couloir dessert une seconde chambre à coucher, dotée d'une fenêtre donnant sur le nord et ouvrant également sur ledit patio.

Le sol de l'ensemble de la construction est revêtu de carreaux de type «parterre», ainsi que le sol de la salle de bains. Les murs de cette dernière sont revêtus de carreaux de faïence décorée jusqu'au plafond. Les portes intérieures sont en bois et les fenêtres sont en aluminium et vitrage, équipées de michelaires et dépourvues de protection extérieure en fer. Le bien est raccordé au réseau électrique et dispose d'équipements modernes.

La propriété de la toiture correspondant au bien objet de la présente description revient exclusivement au requis, tant en propriété qu'en jouissance. Toutefois, celui-ci n'est pas autorisé à empêcher les propriétaires de la construction inférieure d'y installer des antennes, des climatiseurs et un chauffe-eau solaire, ni d'y étendre leur linge.

Le bien est desservi par les réseaux d'électricité à basse et haute tension, d'eau potable, de téléphonie ainsi que par le réseau public d'assainissement., et ce conformément aux indications consignées dans le rapport d'expertise établi par l'expert judiciaire, Monsieur Jamil Bellaj, en date du 1er décembre 2025.

La mise à prix : 90.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 26/10/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01295VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

PARTIE POURSUIVANTE : ETIJERI
BANQUE (BANQUE DU SUD)
représentée par son président
directeur général ayant son siège
social 95 Avenue de la Liberté Tunis.

PARTIE SAISIE : 1- RIADH
TORKHANI, CIN n°07021253,
demeurant au 2 Rue 9132 Cité el
Fath Tunis.

2- SANA DHAOUADI (CIN
07088773), demeurant au 2 Rue 9132
Cité el Fath Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE
KAMEL BEN FREDJ 27bis rue Liban
Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : les parts
indivises soient 90/94140 revenant à
la partie saisie dans l'immeuble objet
du titre foncier n°52080 BEN AROUS
dénommé; ROSALIA BIYATRO. Il
s'agit d'un immeuble de deux étages
et un garage sis au 4 rue Irak et rue
Ibn Khaldoun cité el NASSIM 2
NAASENE BEN AROUS.

MISE A PRIX : La mise à prix est
fixée à 118 772d 090.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La
vente aura lieu le jeudi 22/10/2026 à
9 H et suivant à la chambre des
criées au tribunal de première
instance de ben arous.

- La participation aux enchères ne
peut se faire que par le biais d'un
avocat et sur consignation du 1/3 du
montant de la mise à prix et pour les
étrangers il faut obtenir l'autorisation
préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire
durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements
contacter l'Avocat poursuivant ou le
tribunal de première instance de ben
arous.

2026403249VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

(Article 466 et 468 du CPCC)

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de
Sousse2

Affaire de distribution N°164

En vertu de la décision du juge-
commissaire au tribunal de première
instance de Sousse 2 dans l'affaire
n°164 suivant demande émanant de
la Société Kasdallah Avocat et
Conseil pour le compte de la caisse
nationale de la sécurité sociale
accompagnée des moyens dont une
attestation de consignation émanant
de trésorier de Sousse sous le
n°2402792D en date du 12/11/2025 et
quittance de la consignation

n°M092511 en date du 8/11/2024 en vertu d'une ordonnance sur requête rendu par le président du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le 19457 en date de 6/11/2024 comportant la consignation d'un montant de 48.500.000 produit de la vente des meubles saisis appartenant à la société grouper international scolaire SARL.

Suivant procès verbal de la vente rédigé par maître Mohamed Ali Karbia sous le n°3367- 3368-4360- 4361-4362- 4787 -4788 - 4789 -4790-4791-4792- 4793 - 4794-4795-4796-4797-4798 -4799- 4948.

Il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution des deniers objet de l'attestation de la consignation sous indiqué.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026S01277VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire

Société Pantalouisirs SA

Siège social : zone industrielle 7050 Menzel Bourguiba Bizerte

Identifiant unique : 0006456G

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance procès n°1087 le 21-05- 2026 il a été décidé ce qui suit :

- Déclenchement de règlement judiciaire au profit de la société Pantalouisirs Sa.

- L'ouverture d'une période d'observation pour une durée de 9 mois.

- La nomination de Monsieur Sbai Marouane sis au 65 rue Ali balhouane 1006 Tunis en tant qu'administrateur judiciaire chargé de contrôler la gestion de la société.

- La nomination de Monsieur Amin Cherni en tant que juge commissaire.

- Toutes procédures d'exécution doivent être arrêtés et également les intérêts et les indemnités de retard.

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance est établie avant la date de déclenchement de règlement judiciaire.

2026403239VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

Le liquidateur judiciaire informe que suite à la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 15 daté le 29 avril 2026, il a été décidé de clôturer la liquidation judiciaire d'héritage Ahmed bibani et autoriser le liquidateur judiciaire de faire les Publications légales et déposer le dossier à la trésorerie du tribunal.

2026403240VEPA2

Avis

SOCIETE "ITISSALIA SERVICES" SARL

Immeuble Roosevelt km 3.5 Djebel El Jloud 1046 Tunis

Identifiant unique : 1697926R

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Tunis 02 en date du 05/08/2026, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghلامي en tant que liquidateur de la Société ITISSALIA SERVICES Sarl.

Tous intéressés et créanciers peuvent contacter le liquidateur au centre Dorra bloc A 1er étage ELMANAR 3 TUNIS. (Tél : 71.889.549), et ce dans un délai d'un mois (30 jours) à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026403245VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SYSTEL

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant unique : 0341640 Z

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 octobre 2026 à 14 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;
3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
7. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Questions diverses ; et
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 21 jours avant la date de la réunion.

2026R02757SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2025

Economie du Nord : Exp. - Imp,

**Société Régionale du Commerce
Gouvernorat de Béja**

Société Anonyme

Au Capital de : 4302.180 DT

**Siège Social : 2 avenue Habib
Thameur 9000 Béja**

R.C : B149691996

M.F : 03376 V P M 000

N° CNSS : 02772883-00

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 aura lieu le vendredi 23 octobre 2026 au siège de la société sis 2 rue Habib Thamer Béja à partir de 09: 00 h du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral 2025
- Lecture du rapport financier 2025
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes 2025
- Approbation des rapports
- Quitus aux administrateurs.
- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027 et 2028.
- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les années 2026-2027 et 2028.
- Divers points.

Cet avis tient lieu de convocation pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui voudrait s'informer des documents de l'A.G.O pourra contacter l'administration au cours des heures de travail.

2026R02759SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLUXEE TUNISIE

Société Anonyme

**Siège social : 09 Rue Mohamed Ali
Annabi - Tunis**

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Pluxee-

Tunisie qu'une Assemblée Générale Ordinaire de la société Pluxee Tunisie se tiendra le 09 octobre 2026 à 10h00 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale
- Lecture du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2023
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 août 2023
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 et quitus aux administrateurs
- Approbation des conventions réglementées
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2023
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

2026R02760SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLUXEE TUNISIE

Société Anonyme

**Siège social : 09 Rue Mohamed Ali
Annabi - Tunis**

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Pluxee Tunisie qu'une Assemblée Générale Ordinaire de la société Pluxee Tunisie se tiendra le 09 octobre 2026 à 12h00 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale
- Lecture du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2024
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 août 2024

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024 et quitus aux administrateurs

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2024

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

2026R02761SANB3

CONVOCATION

VAN LAACK TUNISIE S.A

Société Anonyme

Au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - ARIANA

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les Actionnaires de la Société «VAN LAACK TUNISIE S.A.» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 octobre 2026 à 10 heures à l'Avenue Hedi Nouira, Immeuble PRIMAVERA II, App MB4, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2026 ;
2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Avril 2026 ;
6. Fixation des Jetons de Présence;
7. Questions diverses.

2026403241SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

LA GENERALE ALIMENTAIRE

**SA AU CAPITAL DE 5 000 000
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 01, Rue Hassouna
El Mourali - 1001 Tunis**

IU : 0000836P

MF : 000836P/A/M/000

CNSS : 0035204-90

Messieurs les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 03 Novembre 2026 à 10H00 au siège de la Société, sis au 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision relative à la distribution des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et fixation des modalités de leur mise en paiement.

2- Pouvoirs pour formalités.

2026403244SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA «SA»

SOCIETE ANONYME

**AU CAPITAL SOCIAL DE
5.707.000 DT**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE
BOUHAIRA II, APPARTEMENT 404,
4EME ETAGE, LOT N°HC2/11 LES
BERGES DU LAC 2 TUNIS, TUNISIE**

IDENTIFIANT UNIQUE : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée qui se tiendra le 16 Octobre 2026 à dix heures (10h) au siège social de la société sis à Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème Etage, Lot N°Hc2/11 Les Berges Du Lac 2 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination des administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités.

2026403247SANB3

**Sociétés
communautaires**

CONVOCATION

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Communautaire Locale Agricole «El Kassabat El Fahs» informe l'ensemble des adhérents qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le dimanche 11 octobre 2026 à 10h00, dans la salle des assemblées de la Municipalité d'El Fahs.

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport financier et du rapport moral au titre de l'année 2025.

2. Examen des différentes questions relatives à la société.

2026R02752SODB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE D'UNE
SOCIETE COMMUNAUTAIRE
LOCALE**

**SOCIETE COMMUNAUTAIRE
LOCALE THUCCA BLE D'OR**

**Siège social : Toukaber, Medjez El
Bab, Béja**

Capital social : 10.000 DT

Identifiant unique : 1879706R

Le Président du Conseil d'administration de la Société Communautaire Locale Thucca Blé d'Or a l'honneur d'inviter les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, afin d'examiner des questions importantes pour l'intérêt et la pérennité de la société. L'Assemblée se tiendra le vendredi 9 octobre 2026 à 9h, à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Mjez El Bab.

ORDRE DU JOUR :

1. Augmentation du capital social.

2. Retrait et exclusion d'un groupe de souscripteurs et ouverture des souscriptions.

3. Délibération sur la possibilité de passer en assemblée extraordinaire, conformément au décret n°3 de l'année 2025, daté du 2 octobre 2025, modifiant le décret n°15 de l'année 2022, daté du 22 mars 2022, relatif aux sociétés communautaires.

2026403250SODB3

Autres sociétés

**Convocation de l'assemblée
Générale ordinaire et extraordinaire**

**Société Mutuelle des services
agricoles KHAYRAT**

"ALGTIFA"

MF : 1831290G

Tous les associés sont invités à assister à l'AGO de la SOCIETE KRAYRAT "MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES" ALGTIFA qui aura lieu de 15 Octobre 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.
Suivie le même jour à 15 heures d'une assemblée générale extraordinaire pour débattre de l'ordre du jour suivant :
- Augmentation du capital
- Développement des activités d'élevage
- Modification des statuts.
2026S01276SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que M. Jamel Eddine Zghal a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 21/08/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie consistant en une unité de production d'huiles d'olives une HUILERIE situé à Bou Occazine, Nakta Délégation de Mahrès - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Mahrès ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Mahrès dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Mahrès, ou à la Municipalité de Mahrès.

Le public est informé que Mme Jawadi Afef, gérant de la société «Huilerie ben Abid d'huile d'olive extra» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°8969/5 en date du 10 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et

d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située, la propriété identifiée sous n°91542 à la localité sahla, délégation sidi ali ben oun du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi ali ben oun et la commune sidi ali ben oun.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi ali ben oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune sidi ali ben oun dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que MONSIEUR OUENDER BRAHEM titulaire de C.I.N 09290108, résident au 01 rue MOURDINE MSAKEN OUEST du gouvernorat de SOUSSE, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°18955 en date du 31 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie pour le compte de LA SOCIETE "Société Regina Oil" consistant en une Huilerie située à la ROUTE DE MSAKEN SOUSSE, délégation ZAOUIT SOUSSE KSIBET SOUSSE THRAYET, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation ZAOUIT SOUSSE KSIBET SOUSSE THRAYET.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué ZAOUIT SOUSSE KSIBET SOUSSE THRAYET dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

AVIS

Mme Rim Abdenadher annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 763.5 m² sis à la Route gremda km 8 Abou Zayen Sfax en date le 20 octobre 1992 dressé par les notaires Sami Sallemi et son accessoire a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à SFAX Walid MASMOUDI dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X01291DIVD2

AVIS

Mr Khlifi Iskander en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de son titre et origine de propriété et s'agit de la vente qui date du 06/05/2024 enregistré le 13/05/2024 N°M028905 par les notaires Kannou Wajdi et Riadh Ghribi concernant le lot de terrain de 504m² comportant une maison de 140m² couvert sis à la forêt de Sfax Rte Saltnia km 08, et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Tej bloc B 2ème étage Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2026X01294DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame saliha yahmadia déclare avoir perdu le titre de propriété n°12/8945, relatif au titre foncier n°18372 - Béja.

Cette déclaration a été établie sur l'honneur et légalisée auprès de la Municipalité de Carthage, sous le n°25456, en date du 18/08/2026.

2026403248DIVD2